

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Date de convocation : **15 mai 2025** En exercice : **15** Présents : **13** Votants : **13+1**

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie SANTIÉR PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, GORRE Gérard, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Messieurs FORESTIER Jonathan, TOUANEL Henri

Procuration : Monsieur TOUANEL à Monsieur CHICOINE

Elu(e) secrétaire de séance : Madame CHERO Marie-Paule

2025-26 : FONCTION PUBLIQUE – DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Compte tenu de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'agent de cantine - périscolaire,

Il convient de modifier la durée hebdomadaire pour une durée inférieure à 10% de l'emploi correspondant.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la modification de la durée hebdomadaire du poste :

- Suppression de l'emploi de l'agent de cantine – adjoint technique territorial catégorie C à temps non complet à raison de 31.30 heures hebdomadaires

Et simultanément,

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial catégorie (catégorie et grade précis) à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires

Et ce à compter du 1er juin 2025.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 035-213500911-20250527-D2025_26-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois à compter du 01/06/2025.

Vote : unanimité

Pour : 13+1, **contre** : 0, **abstention** : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICONE



Le secrétaire de séance
M-P. CHERO